

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem Refinish Restorer**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 14.06.2024 FR/FR 17.06.2024 Date de la première version publiée: 1.1

14.06.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Carsystem Refinish Restorer

Code du produit : 159.707

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

Produit d'entretien Traitement du bois

mandées

Restrictions d'emploi recom- : Utilisation industrielle, utilisation professionnelle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Vosschemie GmbH

> Esinger Steinweg 50 25436 Uetersen Allemagne

info@vosschemie.de

Téléphone : 04122 717 0 Téléfax : 04122 717158

Service responsable : Laboratoire

04122 717 0

sds@vosschemie.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord,

Göttingen, Deutschland

0551 19240



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem Refinish Restorer**

FR / FR

Version

1.1

Date de révision: 17.06.2024

Date de dernière parution: 14.06.2024 Date de la première version publiée:

14.06.2024

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétra-

tion dans les voies respiratoires.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à

disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiate-

ment un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

**Elimination:** 

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem Refinish Restorer**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 14.06.2024 1.1 FR / FR Date de la première version publiée:

14.06.2024

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex	Classification	Concentration (% w/w)
	Numéro d'enregistre-		
	ment		
hydrocarbures en C10-C13, n-	Non attribuée	Asp. Tox. 1; H304	>= 50 - < 70
alcanes, isoalcanes, cycloal-	918-481-9	EUH066	
canes, <2% aromatiques	01-2119457273-39		

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.

Eloigner du lieu d'exposition, coucher.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seu-

lement plusieurs heures plus tard.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du

savon et beaucoup d' eau.

Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem Refinish Restorer**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 14.06.2024 FR / FR 17.06.2024 Date de la première version publiée: 1.1

14.06.2024

persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Protéger l'oeil intact. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion Ne PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut

pénétrer dans les poumons.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie** 

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche Pulvérisateur d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion dan- :

gereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures

imbrûlés (fumée).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte

contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'ex-

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem Refinish Restorer**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 14.06.2024 1.1 FR / FR Date de la première version publiée:

14.06.2024

tinction locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fu-

mées.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de sur-

face ou souterraines.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

Risque d'auto-combustion des huiles séchées sur les ser-

viettes et/ou chiffons utilisés.

Éliminez l'absorbant saturé ou utilisez des produits de nettoyage appropriés, car une combustion spontanée peut se

produire.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem Refinish Restorer**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 14.06.2024 1.1 FR / FR Date de la première version publiée:

14.06.2024

Ventilation locale/totale : Assurer une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Porter un équipement de protection individuel.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Utiliser des outils anti-étincelles. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources

d'inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. S'enflamme lors de l'exposition à une chaleur intense ou à l'air libre. Risque d'auto-combustion des huiles séchées sur les serviettes et/ou chiffons utilisés.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver les vête-

ments contaminés avant de les remettre. Éviter le contact

avec la peau et les yeux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout

écoulement.

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

Le stockage doit être en accord avec le BetrSichV (Alle-

magne).

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter

une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage

en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Oxydants

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem Refinish Restorer**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 14.06.2024 FR / FR 17.06.2024 Date de la première version publiée: 1.1

14.06.2024

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-Lunettes de sécurité à protection intégrale

sage

Protection des mains

Caoutchouc fluoré Matériel

Délai de rupture 480 min Épaisseur du gant 0,3 MM : Directive **DIN EN 374** Indice de protection Classe 6

Matériel PVA Délai de rupture 480 min 0,3 MM Épaisseur du gant **DIN EN 374** Directive Indice de protection Classe 6

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture > 480 min Épaisseur du gant : >= 0.4 MM Directive **DIN EN 374** Indice de protection Classe 6

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa Remarques

> matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Protection préventive de la peau Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Se conformer aux instruc-

tions d'utilisation fournies par le producteur.

Protection de la peau et du

Protection respiratoire

corps

Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

cessaire dans les endroits où les concentrations sont supérieures aux limites recommandées ou dans ceux où les concentrations sont inconnues. Conformez-vous aux directives (29 CFR 1910.134) d'OSHA relatives aux masques respiratoires et utilisez des masques respiratoires appropris tels que NIOSH/MSHA. La protection grâce à l'air filtré apportée par les masques respiratoires limite les expositions chimiques dangereuses. Utilisez un masque à gaz à alimentation en air en cas d'éventuels dégagements incontrôlés ou de niveaux d'expositions inconnus ou en cas de circonstances quelconques dans le cas où les masques respiratoires ne fourni-

Une protection par masques respiratoires appropriés est né-

raient pas de protection appropriée.

Filtre de type Type A (A)

Mesures de protection Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Suivre le protocole de protection de la peau.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem Refinish Restorer**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 14.06.2024 1.1 FR / FR Date de la première version publiée:

14.06.2024

Porter un équipement de protection adéquat.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Sol : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Eau : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : brun clair

Odeur : de solvant

Point de fusion/point de con-

gélation

non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : > 150 °C

Limite d'explosivité, supé-

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Limite d'explosivité, supérieure

7 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Limite d'explosivité, inférieure

0,6 % (v)

Point d'éclair : > 60 °C

Température d'auto-

inflammation

: > 220 °C

pH : non déterminé substance / du mélange est non-soluble (dans

l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique : non déterminé



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem Refinish Restorer**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 14.06.2024 1.1 FR/FR 17.06.2024 Date de la première version publiée:

14.06.2024

Viscosité, cinématique  $< 20,5 \text{ mm2/s} (40 \,^{\circ}\text{C})$ 

Solubilité(s)

Hydrosolubilité non miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur env. 0,5 hPa

Densité env. 0,9 gcm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative non déterminé

9.2 Autres informations

**Explosifs** Non explosif

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air

inflammable/explosif.

Propriétés comburantes La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

Inflammabilité (liquides) : Liquide inflammable

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'auto-combustion des huiles séchées sur les ser-Réactions dangereuses

viettes et/ou chiffons utilisés.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Réaction avec des oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem Refinish Restorer**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 14.06.2024 1.1 FR / FR Date de la première version publiée:

14.06.2024

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques** 

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:** 

hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,6 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Substance d'essai: Aérosol

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Composants:** 

hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem Refinish Restorer**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 14.06.2024 1.1 FR / FR Date de la première version publiée:

14.06.2024

#### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **Composants:**

### hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

#### hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem Refinish Restorer**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 14.06.2024 1.1 FR / FR Date de la première version publiée:

14.06.2024

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

1.000 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOELR: 101 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOELR: 176 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Biodégradabilité : Biodégradation: 80 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 2.500

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -3,17 - 7,22

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem Refinish Restorer**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 14.06.2024 1.1 FR / FR Date de la première version publiée:

14.06.2024

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

**ADR** 

Information écologique sup-

plémentaire

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de

déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

cation.

L'élimination du produit doit avoir lieu en accord avec les entreprises compétentes en la matière et conformément aux

règlements concernant l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem Refinish Restorer**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 14.06.2024 1.1 FR / FR Date de la première version publiée:

44 oc 2024

14.06.2024

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises

en compte: Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

parties satisficates on vac a une autonomien (virtule 55)

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement Non applicable



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem Refinish Restorer**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 14.06.2024 1.1 FR / FR Date de la première version publiée:

14.06.2024

européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : 34

Surveillance médicale renfor- :

(R-461-3, France)

Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

cée (R4624-23)

Installations classées pour la : 1436

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

#### Texte complet pour autres abréviations

Asp. Tox. : Danger par aspiration

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances: règlement (CE) n° 1272/2008: CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation: DSL - Liste nationale des substances (Canada): ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem Refinish Restorer**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 14.06.2024 1.1 FR / FR Date de la première version publiée:

14.06.2024

Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Asp. Tox. 1 H304 Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR